

Après avoir servi l’État plus de 20 ans, Marafa Hamidou Yaya a été arrêté le 16 avril 2012, puis condamné pour détournement de fonds publics. Aujourd’hui il reste détenu au SED, camp militaire qui accueille des prisonniers sensibles. Conditions inhumaines et dégradantes : avec quatre autres, il partage une cellule très humide de 10 m² sans fenêtre, n’a le droit de sortir que dans une minuscule cour. Il souffre de graves problèmes de santé- menace de cécité - et nécessite des soins médicaux à l’étranger. Mais ses requêtes restent sans réponse.

Le 9 décembre 2011 WikiLeaks publie des câbles diplomatiques américains éventant les ambitions politiques nationales de **Marafa Hamidou Yaya**, ministre de l’Administration territoriale. Celui-ci est soudain évincé du gouvernement. Il est incarcéré le 25 mai 2012 au Secrétariat d’État à la Défense (SED). Le 22 septembre 2022, après un procès entaché d’irrégularités, il est condamné à 25 ans de prison pour «*complicité intellectuelle de détournement d’argent public*» destiné à l’achat d’un avion présidentiel. Niels Marquardt, ambassadeur américain au Cameroun de 2004 à 2007 rapporte: «[le] seul véritable crime [de Marafa Hamidou Yaya] est de m’avoir dit, en toute confidentialité en 2006, qu’il « pourrait être intéressé » par une éventuelle candidature à la présidence du Cameroun, dans l’éventualité où Paul Biya quitterait ses fonctions. Lorsque ce câble a été publié par WikiLeaks, cette confidence de M. Marafa a immédiatement fait la une des journaux camerounais. Cela a conduit directement à son arrestation, puis à son procès-spectacle l’année suivante». Le 18 mai 2016, sa peine est réduite à vingt ans par la Cour suprême. Entre-temps, l’Avis n°22/2016 du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire établit que **Marafa Hamidou Yaya** est détenu arbitrairement, que l’arrestation, la détention et la condamnation ne se justifiaient pas et que son droit à un procès équitable a été sérieusement nié durant la procédure pénale. Depuis, les autorités camerounaises font la sourde oreille aux demandes de libération immédiate et de réparations adéquates. **Marafa Hamidou Yaya**- qui souffre d’hypertension, de troubles neurologiques, de perte progressive de la vue en raison d’un glaucome- a perdu l’usage de l’œil droit et est en train de perdre le gauche. Une opération ne peut se pratiquer qu’à l’étranger, faute de structure adaptée au Cameroun. Ses demandes au président Biya restent sans réponse. Idem pour les alertes de ses proches et avocats. Les mécanismes onusiens sont sans effet. Le Comité des droits de l’homme, a demandé plusieurs fois d’«accorder à Marafa un accès aux soins immédiats, adéquats et spécialisés, de manière à garantir la préservation de sa vue ». Mais jamais le gouvernement n’a répondu au Comité ni mis en œuvre ses injonctions de mettre fin à ce qui s’apparente à un traitement cruel, inhumain et dégradant, prohibé par la Convention contre la torture, ratifiée par le Cameroun en 1986.

Le Cameroun connaît des tensions politiques persistantes, deux conflits armés internes, une répression croissante des libertés civiles dans le contexte préelectoral (présidentielles en octobre 2025). Les autorités utilisent les services de défense et de sécurité -et l’appareil judiciaire- comme instruments de contrôle politique. Dans les régions du Nord et du Sud-Ouest, la crise a vu des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, actes de torture, violences sexuelles, arrestations arbitraires, et

la destruction de villages. Dans l’Extrême-Nord, la lutte contre Boko Haram est entachée d’abus des groupes armés et des forces de défense et de sécurité. Par ailleurs, la liberté d’expression et de manifestation est sévèrement restreinte. Des cas de détentions arbitraires et prolongées au sein du SED, à la prison centrale de Kondengui, ou au sein de brigades de gendarmerie, sont signalés. Le recours à la torture pour extorquer des aveux demeure courant. Enfin, l’environnement dans lequel évoluent les organisations de défense des droits humains s’est fortement détérioré. En témoignent la suspension du REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits humains en Afrique centrale) et les intimidations judiciaires visant sa directrice Maximilienne Ngo Mbe et sa présidente, Me Alice Nkom.

Nombre de prisonniers sont poursuivis pour *atteinte à la sûreté de l’État, insurrection, hostilité contre la patrie ou terrorisme*. Dans le cadre de la crise anglophone, la loi antiterrorisme de décembre 2014 est un outil liberticide aux mains du régime. Ainsi, depuis le scrutin contesté de 2018, cadres et militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto ont été arrêtés, incarcérés de longs mois sans jugement, condamnés par des tribunaux militaires. Certains ont été libérés sous la pression nationale et internationale, d’autres ont purgé leurs peines. 38 restent détenus arbitrairement. Dans les régions anglophones, enseignants, journalistes, activistes et leaders communautaires sont arrêtés par centaines pour des liens présumés avec les indépendantistes. Beaucoup ont écopé de peines très lourdes prononcées par des tribunaux militaires. Ces agissements sont fermement dénoncés par les Nations unies, l’Union africaine et les ONG. La libération des prisonniers politiques : une des principales revendications de la société civile camerounaise et des partenaires internationaux,

Le SED de Yaoundé abrite des services de sécurité dont la gendarmerie nationale et dispose d’une unité d’enquête judiciaire dotée de cellules de garde à vue. La «*prison secondaire de Yaoundé*» accueille des condamnés considérés sensibles, possiblement détenteurs de secrets d’État, qui seront maintenus à l’isolement, surveillés jour et nuit. C’est également un lieu de détention provisoire pour ceux qui sont accusés d’atteinte à la sûreté de l’État, de terrorisme ou d’autres infractions. Les cellules des condamnés jouxtent parfois les cellules où sont interrogés/torturés des prévenus. Témoignages et rapports d’ONG ont documenté des conditions de détention inacceptables au sein du SED, dont l’usage quotidien de la torture.

(ACAT France)